

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 octobre 2006 à 20 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères, Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

173-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

174-2006

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2006 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

175-2006

DÉMISSION DE MONSIEUR MAURICE POULIN

ATTENDU la lettre de démission de Monsieur Maurice Poulin.

ATTENDU que Monsieur Poulin était à notre emploi depuis décembre 1983.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité, des membres du Conseil, d'accepter la démission de Monsieur Maurice Poulin et profite de l'occasion pour le remercier pour ses 23 ans de services. Le poste qu'occupait Monsieur Poulin restera vacant et aucun nouvel employé sera engagé jusqu'à une décision contraire du Conseil Municipal.

ADOPTÉ

176-2006

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CROISÉE DES CHEMINS

ATTENDU la demande d'aide financière de la Croisée des Chemins.

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 50,00 \$ en guise de participation financière à la Croisée des Chemins.

ADOPTÉ

177-2006

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC

ATTENDU la demande d'aide financière de la Fondation des Sourds du Québec.

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 50,00 \$ en guise de participation financière à la campagne annuelle de la fondation des Sourds du Québec.

ADOPTÉ

178-2006

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ÉCOUTE
TÉLÉPHONIQUE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE
BEAUCE-ETCHEMIN.**

ATTENDU la demande d'aide financière du Centre d'Écoute téléphonique et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemin.

ATTENDU que le C.P.E.S. demande une aide financière de 0.10\$ per capita.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor accorde au Centre d'Écoute téléphonique et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemin la somme de 240,00 \$ en guise de participation financière.

ADOPTÉ

179-2006

LES COMPTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Brigitte Lachance	227,90 \$
Produits laboratoires Certifiés	1 354,53 \$
Tessiers	356,66 \$
Fonds de l'Information Foncière	30,00 \$
Garage Alex Bolduc	141,18 \$
Const. Paul-Eugène Turcotte	5 434,72 \$
Pavage Jean-Luc Roy	897,92 \$
Téléphone St-Victor	623,65 \$
Gaz Métro	11,17 \$
Radio Onde	175,48 \$
Magasin Coop	945,77 \$
Béton St-Ephrem	1 016,94 \$
Hydro-Québec	71,84 \$
Hydro-Québec	6 036,17 \$
Distribution Praxair	43,70 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	1 234,32 \$
Telus Mobilité	347,05 \$
Hydro-Québec	637,44 \$

Citicorp Finance	69,51	\$
Ass. des directeurs munic.	341,86	\$
Ferme Mathivic	598,23	\$
M.R.C. Robert-Cliche	7 313,51	\$
Cordonnerie Bureau	62,66	\$
Téléphone St-Victor	800,62	\$
Excavations André Gosselin	11 730,01	\$
Alliance Coop	2 462,73	\$
DEBB	42,16	\$
Camions Gilbert	997,06	\$
Gaétan Jacques Électrique	732,70	\$
Bureautique Guy Drouin	288,93	\$
Centre Électrique de Beauce	157,42	\$
Groupe CCL	128,76	\$
Biolab	1 164,69	\$
Centre du Camion	13 058,63	\$
Ateliers F.L.P.H.	140,17	\$
SQAE	17 341,46	\$
Béton St-Ephrem	6 075,40	\$
M.R.C. Robert-Cliche	15 631,35	\$
Extincteurs Kaouin	701,76	\$
Pneus Beaucerons	38,19	\$
Hercule Fortin Inc.	1 293,73	\$
Ind. Ciment la Guadeloupe	9 954,03	\$
Armand Lapointe Équipement	36,19	\$
Garage Bizier	536,03	\$
Impression de Beauce	227,90	\$
Pitney Bowes	227,90	\$
Consultants FBG	14 900,39	\$
Réal Huot	1 109,24	\$
Au paradis de la Fleur	89,02	\$
Pompe Couture	293,99	\$
Ferme Donald Vachon	235,02	\$
Fed. Québécoises des Munici.	24,10	\$
Excavation Denis Bolduc	418,77	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	7 637,75	\$
Soudure Mobile	28,32	\$
Ent. Danplex	245,43	\$
Marché PML	190,55	\$
Signalisation Lévis	107,11	\$
Les Enduits SM	5 696,08	\$
Garage Denys Groleau	17,09	\$
Garage Henri-Luc Veilleux	63,65	\$
Boc Edwards	90,97	\$
Ind. Bernard	1 494,45	\$
Gravière MJ Lessard	968,68	\$
Marise Poulin	20,00	\$
Jonathan V. Bolduc	15,00	\$

ADOPTÉ

180-2006

MANDAT PARENT DOYON RANCOURT

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater la firme Parent Doyon
Rancourt, représentée par M^e Jean-Denys
Rancourt, pour prendre un arrangement avec M^e
Laflamme dans le dossier de Monsieur Denis
Lacasse.

ADOPTÉ

181-2006

DEMANDE DE SOUMISSION - BACS ROULANTS

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de demander des soumissions pour
la fourniture de bacs roulants pour la
Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

182-2006

OUVERTURE DES SOUMISSIONS- SEL À DÉGLAÇAGE

Le secrétaire-trésorier procède à l'ouverture
des soumissions pour le sel à déglacage.

Ont soumissionné :

	LIVRÉ
Sel Windsor	78,24 \$
Sel Warwick	81,00 \$
Sifto Canada	72,52 \$

Après étude des soumissions :

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'accorder la soumission à Sifto
Canada au prix de 72,52 \$ la tonne.

ADOPTÉ

183-2006

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL - APPROBATION
DU RAPPORT DES DÉPENSES**

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor approuve le rapport des dépenses admissibles à la subvention de 14 000,00 \$, Rues Perron et Industrielle du Boisé, présentant des dépenses de 57 887,44 \$ et que le Conseil Municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des Transports du Québec. Les travaux exécutés, ci-haut, n'ont pas été et ne feront par l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ

184-2006

DEMANDE A.P.E.L.F. - DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU la demande de financement pour l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Fortin.

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau.

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Fortin un montant de 5 000,00\$.

ADOPTÉ

185-2006

AVIS DE MOTION - FERMETURE DE CHEMIN

La Conseillère, Madame Marise Poulin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir trois (3) chemins conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2006 et le 1^e avril 2007, soit la

partie du Rang 4 Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la rivière Gosselin de Sacré-Coeur-de-Jésus ainsi qu'une partie du Rang 5 Nord, entre la sucrerie de Monsieur Daniel et Madame Fleur-Ange Jolicoeur du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

ADOPTÉ

186-2006

PEINTURE DE RÉSERVOIR D'EAU - OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Le secrétaire-trésorier procède à l'ouverture des soumissions pour peindre le réservoir d'eau potable.

Ont soumissionné :

Sylvain Veilleux	9 970,23 \$
Jean Tardif	6 381,20 \$
Traitement Québec	12 980,00 \$

Après discussion :

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de refuser toutes les soumissions et attendre au printemps pour faire peindre le réservoir d'eau potable.

ADOPTÉ

187-2006

PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION - REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement, et ce depuis le 23 juin 2006 ;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions ;

Considérant qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85% des redevances perçues annuellement en application de ce Règlement ;

Considérant qu'en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme à la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles.

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR) ;

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC Robert-Cliche en vigueur depuis le 19 juin 2003.

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

Pour ces motifs il est :

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, ce qui suit, à savoir que la
municipalité admissible :

Demande d'être inscrite au Programme sur la
redistribution aux municipalités de redevances
pour l'élimination des matières résiduelles ;

S'engage à respecter les éléments de reddition
de compte prévue au Programme sur la
redistribution aux municipalités des
redevances pour l'élimination de matières
résiduelles. Elle consiste d'une part, à
fournir au ministre, dans les 30 jours de la
réception par le secrétaire-trésorier du
rapport des son vérificateur externe en vertu
de l'article 966.3 du Code municipal ou de
l'article 108.3 de la Loi sur les cités et
villes, un avis de ce vérificateur externe
attestant que celle-ci s'est conformée aux
exigences du programme et que les sommes ont
été utilisées aux fins prévues. D'autre part,
à démontrer à la demande et à la satisfaction
du ministre que les dépenses effectuées pour
la mise en œuvre de son plan de gestion des
matières résidentielles égalent ou excèdent la
subvention versée dans le cadre de ce
programme ;

Autorise le ministère du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs et
RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'il
détient en provenance de la municipalité ou
relatives à la municipalité à l'égard du
Règlement, du Programme, du Régime de
compensation pour la collecte sélective de
même que de la gestion municipale des matières
résiduelles ;

Autorise le Directeur Général à transmettre au
ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs, toute
information requise à l'inscription, au
respect et au bon fonctionnement du Programme.

ADOPTÉ

188-2006

DEMANDE D'APPUI - SABRINA CLICHE

ATTENDU la demande de Madame Sabrina Cliche pour une demande d'appui pour une nouvelle exploitation agricole.

ATTENDU que cette demande serait la revalorisation de la ferme de Monsieur Gérard Veilleux située dans le Rang 5 Nord.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande de Madame Sabrina Cliche pour la revalorisation de la ferme de Monsieur Gérard Veilleux, située dans le Rang 5 Nord. De plus, la Municipalité de Saint-Victor accorderait une aide financière soit un congé de taxe municipale de la partie non remboursable par le MAPAQ et ce sur une période de quatre (4) ans.

ADOPTÉ

189-2006

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

**ROLAND GIGUÈRE
MAIRE**

**MARC BÉLANGER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**